

Équilibre de la fertilisation azotée et documents d'enregistrement

Pour tous les îlots cultureux que je cultive en zone vulnérable, je dois :

- Assurer l'équilibre de la fertilisation azotée de ma culture,
- Prendre en compte les valeurs de reliquats azoté en sortie d'hiver,
- Fractionner mes apports,
- Remplir un Plan Prévisionnel de Fumure et un Cahier d'Enregistrement des Pratiques

Qui est concerné ?

Tout agriculteur cultivant des îlots cultureux¹ situés en zones vulnérables, c'est à dire sur l'ensemble des départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise.

Quelles sont les cultures concernées ?

- Blé, orge, maïs, avoine, seigle et triticales
- Colza et tournesol
- Betteraves, pommes de terre, oignons et sorgho.

Pour les autres cultures, la dose d'azote est plafonnée (se référer à l'arrêté référentiel régional¹ pour connaître la dose plafond).



Comment calculer la dose prévisionnelle d'azote à partir de la méthode du bilan ?

La méthode du bilan vise à calculer la dose d'azote prévisionnelle de façon à compenser la différence entre les apports et les besoins quelle que soit leur origine. Les références nécessaires au calcul sont définis par arrêté préfectoral².

Cette dose d'azote est apportée pour un niveau de rendement donné, en complément de l'apport d'azote fourni par le milieu naturel (sol, eau...).

1 Îlot cultural : un îlot cultural est constitué d'un regroupement de parcelles contiguës, entières ou partielles, homogène du point de vue de la culture, de l'histoire culturale (successions de cultures et apports de fertilisants) et de la nature du terrain
2 Arrêté n °2014153-0010 du 2 juin 2014 définissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/referentiel-regional-de-mise-en-a1207.html>

Pour chaque culture, l'objectif de rendement prévisionnel par hectare doit être calculé en faisant la moyenne des rendements des 5 dernières années, en excluant la valeur minimale et la valeur maximale.

Comment calculer l'objectif de rendement ?

3 types d'information sont à prendre en compte pour définir l'objectif de rendement d'une culture :

- les rendements réalisés sur l'exploitation ;
- les cinq dernières années de référence de la culture ;
- les conditions de sol.

Situation 1, vous disposez des 3 types d'information

→ de rendement est égal à la moyenne des 5 dernières années de la culture, en excluant la valeur maximale et la valeur minimale, par type de sol.

Situation 2, vous disposez de 2 types d'information mais pas du type de sol.

- Utilisez le rendement moyen sur l'exploitation (5 années en excluant la valeur maximale et la valeur minimale)
- S'il manque une référence pour une des cinq dernières années, il est possible de remonter à la sixième année, et de procéder à la moyenne selon les mêmes règles (exclusion des extrêmes)

Dans tous les autres cas, vous devez utiliser les valeurs par défaut issues des statistiques et déterminées au niveau communal (partie 11 de l'arrêté)

Quelle est la place des logiciels dans ce dispositif ?

La méthode de calcul de la dose prévisionnelle ne peut différer de celle figurant dans l'arrêté, qu'à condition d'utiliser un outil de raisonnement de la fertilisation. Il vous appartient de vérifier auprès de votre fournisseur que le paramétrage de cet outil a bien fait l'objet d'une mise à jour.

Que se passe-t-il en cas d'accident cultural ?

Dans le cas d'un accident cultural intervenu postérieurement au calcul de la dose prévisionnelle, par la description détaillée, dans le cahier d'enregistrement, des événements survenus, comprenant notamment leur nature et leur date .

Reliquat azoté en sortie d'hiver

Toute personne exploitant plus de 3 ha en zone vulnérable est tenue de réaliser, chaque année, une mesure de reliquat sortie hiver sur un îlot cultural au moins pour une des trois principales cultures exploitées en zone vulnérable.

En Seine-et-Marne, le nombre de reliquats sortie d'hiver obligatoire est porté à 2, en complément d'une pesée de la végétation en sortie d'hiver pour le colza (ou à défaut une estimation par satellite ou par un autre moyen fiable).

Modalités de fractionnement des apports :

Sur l'ensemble des zones vulnérables de la région Île-de-France, les modalités de fractionnement des apports minéraux sont définies selon les cultures de la manière suivante :

- Blé tendre d'hiver :

Fractionnement minimal : 3 apports, ou 2 en cas d'impasse sur l'apport en reprise de végétation

- apport en reprise de végétation limité à 60 kg N/ha
- l'apport de fin de cycle est encadré par la dose prévisionnelle calculée sur la base de l'arrêté référentiel régional

- Orges :

Fractionnement minimal : 2 si la dose totale est supérieure à 120 kg N/ha,

- Colza :

Fractionnement minimal : 2 si la dose totale est supérieure à 120 kg N/ha

Qu'est ce que le Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) et comment le remplir ?

C'est un document (tableau) qui me permet de **prévoir et d'anticiper la fertilisation azotée** de ma culture ainsi que **la gestion de mes effluents d'élevage**.

Les éléments à renseigner sont :

- Les caractéristiques de mon îlot cultural (surface, type de sol, culture envisagée, date d'ouverture du bilan) ;
- **Le résultat de mes reliquats sortie d'hiver ;**
- Mon objectif de production ;
- Le pourcentage de légumineuses pour les associations graminées/légumineuses ;
- Les apports par irrigation envisagés et la teneur en azote de l'eau d'irrigation ;
- **La quantité d'azote (efficace et total) à apporter pour ma culture par type de fertilisant (fumier, lisier, engrais minéraux).**



Je dois le remplir chaque année avant le **31 mars** pour les grandes cultures d'hiver et de printemps et le **30 avril** pour les cultures en maraîchage de plein champs, les pomme de terres et les oignons.

Qu'est ce que le Cahier d'Enregistrement des pratiques (CEP) et comment le remplir ?

C'est un document (tableau) qui me permet **de suivre la fertilisation azotée de ma culture en cours de campagne** et d'enregistrer les pratiques réalisées

Les éléments à renseigner sont :

CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES (pratiques réalisées)	
Identification de l'ilot	L'identification et la surface de l'ilot cultural
	Le type de sol
Interculture précédant la culture principale	Modalités de gestion des résidus de culture
	Modalités de gestion des repousses et date de destruction
	Modalités de gestion de la CIPAN ou de la dérobée : - espèce ; - dates d'implantation et de destruction ; - apports de fertilisants azotés réalisés (date, superficie, nature, teneur en azote et quantité d'azote total)
Culture principale	La culture pratiquée et la date d'implantation
	Le rendement réalisé
	Pour chaque apport d'azote réalisé : - la date d'épandage ; - la superficie concernée ; - la nature du fertilisant azoté ; - la teneur en azote de l'apport ; - la quantité d'azote totale de l'apport.
	Date de récolte ou de fauche(s) pour les prairies.



Il faut **une cohérence entre le PPF et le CEP** : la dose d'azote apportée sur ma culture et renseignée dans mon CEP doit être inférieure ou égale à celle figurant dans mon PPF (sauf justificatif par un Outils d'Aide à la Décision).

Je dois conserver ces documents (PPF et CEP) au moins **5 campagnes**.